



836, rue du Mas de Verchant  
34000 MONTPELLIER  
+33(0) 467 650 588  
francois.elie AT adullact.org

Angoulême, le 30 janvier 2012,

Madame la candidate,  
monsieur le candidat,

Vous vous présenterez bientôt aux suffrages des citoyens français pour briguer la charge de Président de la République. La campagne présidentielle éclipsera probablement les questions qui touchent à la société de l'information dans laquelle nous rentrons. Je souhaiterais quand même appeler votre attention sur quelques enjeux et vous demander de prendre position sur un certain nombre de questions, comme je l'ai déjà fait lors des élections présidentielles précédentes<sup>1</sup>.

Vous le savez, le numérique bouscule nos modèles économiques et juridiques traditionnels. Ce n'est pas étonnant : la copie d'un objet numérique est identique à son original et sa distribution est possible à coût marginal nul. Cela ne fait évidemment pas disparaître la question cruciale des coûts de la production initiale de ces objets, ou de la rétribution des contributions à son évolution. Dans cet univers de biens non rivaux, il faut encourager résolument une économie fondée sur la diffusion et la valeur ajoutée et décourager la recherche de rente fondée sur une rareté artificielle. Le numérique modifie nos comportements : il nous aide à passer à un modèle d'intelligence collective fondée sur la collaboration et le partage, mettant à même nos sociétés de relever les défis de l'avenir. Cela dépasse le cas des logiciels et concerne les œuvres ouvertes en général.

Nous voudrions donc vous demander de prendre position sur neuf points qui permettront aux citoyens de comprendre vos choix en matière de *numérique*.

---

<sup>1</sup> Vous trouverez la lettre précédente à l'adresse suivante : <http://bit.ly/zUmPwb>  
et les réponses sur : <http://bit.ly/yBdtXn>

## Conditions juridiques

### 1. Pas de brevets sur les logiciels.

Les brevets logiciels n'existent pas en Europe. Le Parlement Européen, en 2005, a repoussé une directive qui voulait introduire l'équivalent de brevets sur le théorème de Pythagore. Les brevets logiciels ne servent pas l'innovation mais seulement à empêcher l'arrivée de nouveaux acteurs. **Pouvez-vous nous assurer que vous serez attentif à toutes les tentatives pour introduire de tels brevets, qui vassaliseraient notre pays et tueraient toute innovation réelle en Europe.**

### 2. Accès à la littérature scientifique.

Les plus grandes institutions universitaires de la planète sont signataires de la *Déclaration de Berlin* sur le Libre accès à la littérature scientifique<sup>2</sup>, littérature sans but lucratif pour laquelle les auteurs ne sont pas rémunérés. C'est un enjeu majeur pour la coopération internationale et l'efficacité de la recherche. Cette littérature est souvent payée 2 fois par l'argent public : pour écrire les articles, puis pour s'abonner aux revues, sans parler de divers travaux d'édition effectués gratuitement par les chercheurs. La gratuité permise par la publication numérique permet de mettre fin à ces abus, mais est combattue par les éditeurs en jouant sur les modes d'évaluation de la recherche. **Comptez-vous engager des politiques publiques pour ouvrir l'accès numérique à toute la littérature universitaire dont les auteurs ne sont pas rémunérés ? Comptez-vous mettre fin aux tentatives actuelles des éditeurs pour prendre, par des lois *ad hoc* et sans l'accord des auteurs, le contrôle numérique de la part de cette littérature publiée au 20<sup>ème</sup> siècle ?**

### 3. Pas de main basse sur les œuvres orphelines.

Une grande partie du patrimoine culturel du 20<sup>e</sup> siècle est devenu orphelin. Nul n'en sait trouver les auteurs ou les ayants droits. Le droit d'auteur est un droit de l'individu qui existe pour permettre aux auteurs de contrôler leurs œuvres et d'en obtenir, s'ils le souhaitent, une rémunération. Les industries culturelles ne sont que les intermédiaires économiques entre les auteurs et leur public. **Dès lors que les œuvres sont orphelines, que les ayants droits en ont été recherchés sans succès, est-il normal que l'accès du public à ces œuvres soit entravé pour en permettre l'exploitation lucrative au bénéfice exclusif de ces intermédiaires, fût-ce pour des actions de promotion artistique, au moment même où la numérisation permettrait enfin l'accès universel à la culture ? Est-il normal de vouloir faire payer nos bibliothèques publiques l'usage de ces œuvres alors que nul auteur n'en bénéficie ?**

## Conditions économiques

### 4. Une véritable économie numérique

Des « éléments de langage » sur le *piratage* ont voulu un temps accrédi-ter l'idée (fausse) que tout *téléchargement* serait en lui-même forcément *illégal*. Il faut se féliciter que l'on ait cherché ensuite à renforcer l'*offre légale*, mais il faut continuer à déplorer que l'on se garde soigneusement d'expliquer au grand public et aux élèves de nos écoles qu'il existe beaucoup de contenus libres, téléchargeables librement, et qu'ils peuvent même y contribuer ! **Explorerez-vous d'autres modèles (mécénat global, licence globale, etc.) que celui symbolisé par la HADOPI pour assurer la rémunération des créateurs ? Ferez-vous la promotion des ressources libres dans l'Éducation Nationale et encouragerez-vous résolument leur production, en suivant l'exemple de *Sésamath* ?**

---

<sup>2</sup> Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales : <http://c8l.ca/1ht>

5. **Pas de vente liée.**

Des monopoles qu'aucune volonté anti-trust ne semble menacer dominant l'informatique mondiale. Il faut faire enfin respecter la loi qui interdit la vente liée des ordinateurs et des systèmes d'exploitation ou logiciels (promesse non tenue du *Plan Numérique 2012*). Des dispositifs simples existent, qui permettent, après l'achat de son ordinateur, de choisir le système d'exploitation que l'on veut acheter et/ou installer, analogues à ceux que la Commission Européenne a imposé pour permettre le choix du navigateur. C'est urgent car des mesures techniques sont en projet qui visent à renforcer des positions dominantes en interdisant d'installer un autre système que celui d'origine. **Agirez-vous pour faire respecter l'interdiction de la vente liée des ordinateurs et des systèmes d'exploitation, pour défendre la liberté de choix des utilisateurs ?**

*Les quatre leviers*

6. **Enseigner la maîtrise et non seulement l'usage de l'informatique.**

C'est la jeunesse qui fera le monde de demain. Il est très urgent d'enseigner très tôt la *maîtrise* et non pas seulement l'*utilisation* de l'informatique, les *techniques* et non pas les *modes opératoires*. Il faut promouvoir l'informatique comme discipline à part entière à tous les niveaux, et y encourager l'esprit et les outils de production et de partage du savoir. Il faut former des acteurs et non de simples consommateurs de la société de l'information. **Trouvez-vous normal que dans notre pays (qui fait exception en la matière !) les écoliers, collégiens et lycéens ne soient pas initiés très tôt, en tronc commun, à la programmation, aux concepts fondamentaux du numérique, et au travail collaboratif ?**

*Ces dernières années, l'Etat a pris en France la mesure de trois leviers importants en matière de société de l'information : les standards ouverts, la mutualisation par la demande, et l'ouverture des données.*

7. **Standards ouverts<sup>3</sup>.**

Les formats propriétaires (dont le code est secret et l'utilisation restrictive ou payante) sont l'instrument de systèmes de contrôle fondés sur l'opacité, le moyen par lequel les clients deviennent captifs, et l'occasion d'extensions indues du droit de propriété voire de prise de contrôle des chaînes productives par des intermédiaires mineurs (via les fameuses *mesures techniques de protection* par exemple). Les administrations de l'Etat et des collectivités doivent *s'imposer des standards ouverts* pour leur propre liberté et *imposer l'interopérabilité* pour les accès à tous les objets numériques. Le *Référentiel Général sur l'Interopérabilité* promeut les standards ouverts tels que définis dans la *Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique*. **Contre les groupes de pression qui voudraient continuer à pousser les « standards du marché », au détriment de la conservation et de la sécurité des documents, ferez-vous de l'interopérabilité en format ouvert un grand chantier pour la sphère publique ?**

8. **Mutualisation + argent public = logiciel libre.**

Le logiciel libre est le laboratoire de l'économie de demain. Les logiciels libres ne sont pas une menace contre la concurrence : ils en sont au contraire la condition ! Ils séparent enfin la *solution* et la *prestation*. Des économies d'échelle considérables peuvent être faites dans l'informatique publique. *L'argent public ne doit payer qu'une fois*, et justement, *un logiciel libre est gratuit une fois qu'il a été payé*. Une véritable mutualisation est possible, permettant de réaliser des

---

<sup>3</sup> On entend par **standard ouvert** tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre (Article 4 de la *Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique*)

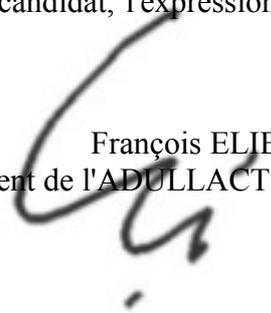
économies considérables, en réduisant le déficit de notre balance commerciale, tout en développant notre économie de services dont la qualité est reconnue. **Soutiendrez-vous et encouragerez-vous activement, fortement et publiquement les initiatives dans ce domaine, en invitant à inventer les modèles économiques fondés sur l'excellence et la valeur ajoutée, qui pourraient redonner à la France la place de premier plan qu'elle a perdu dans le concert des nations informatiques, mais qu'elle a préservé dans le logiciel libre ?**

9. **Ouvertures des données publiques.**

L'espace public est en danger. D'immenses empires se construisent en s'appropriant l'information mondiale. La puissance publique doit donner l'exemple de l'ouverture : les données publiques doivent être accessibles à tous. Personne ne doit avoir à repayer pour utiliser librement ce que les deniers publics de la Nation ont déjà payé. Il faut encourager une économie de l'immatériel fondée sur l'*exploitation libre des communs* au lieu d'organiser leur *valorisation* par la *rente*. C'est vrai des données cartographiques et statistiques, etc. **Amplifiez-vous le mouvement OpenData, et œuvrez-vous pour que le modèle économique des grands établissements publics qui produisent de la donnée publique repose désormais sur une économie de valeur ajoutée et non de rente ?**

Richard M. Stallman<sup>4</sup> résume le logiciel libre en trois mots :  
*liberté, égalité, fraternité.*  
C'est la devise de notre pays.

Je vous prie d'agréer, madame la candidate, monsieur le candidat, l'expression de ma très haute considération.

  
François ELIE  
Président de l'ADULLACT<sup>5</sup>

---

4 Fondateur de la *Free Software Foundation*.

5 L'*Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales*, née en 2002, s'est donnée pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres métiers. Elle a ouvert en 2003 la première forge logicielle publique de son genre : *adullact.net*, qui a inspiré les forges Admisource (France) et Osor (Europe). Elle réunit de nombreuses collectivités françaises, des hôpitaux, des administrations, des établissements d'enseignement, des entreprises, des associations et des particuliers, et dispose d'une équipe permanente.

L'ADULLACT a inspiré la proposition 35 de la déclaration du *Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux*

*Privilégier, dans la mesure du possible, l'usage et le développement de logiciels libres dans les investissements de nos villes et de nos régions, de manière à ce que ces investissements puissent servir à d'autres collectivités locales.*

L'ADULLACT était accréditée au *Sommet Mondial pour la Société de l'Information*.